

réunion trimestrielle manque d'avoir lieu au jour indiqué, elle pourra avoir lieu plus tard.

Le conseil pourra faire les réglemens qu'il jugera à propos pour le bon ordre de ses procédés.

Chaque conseil nommera un secrétaire trésorier, un député grand-voyer pour le comté, qui aura la surintendance des chemins et ponts de la municipalité; et trois assessesurs par paroisse, qui évalueront toute propriété sujette à être taxée; un ou plusieurs collecteurs, et autant d'arpenteurs et de surintendants de chemins et ponts, d'inspecteurs de clôtures et fossés, et autres officiers publics qu'il jugera nécessaire dans chaque paroisse ou township. Tous ces officiers seront choisis pour deux ans.

Nous commençons dans la feuille de ce jour la publication des "Pensées sur le Christianisme," par M. Joseph Droz. M. Droz n'est pas un prêtre, c'est un homme du monde, c'est un membre de l'Académie Française, un membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Ses Pensées ont été bien appréciées par Mgr. l'archevêque de Paris dont nous publions l'approbation. De plus, le Conseil Royal de l'Instruction publique a adopté ce même ouvrage qui a subi bien des critiques. La "Revue critique des livres nouveaux," par Cherbuliez, revue protestante, tout en trouvant à redire sur bien des points, n'a pu s'empêcher de porter sur l'ensemble le jugement suivant: "Les Pensées de M. Droz renferment d'excellentes choses, et sont animées d'un esprit de conciliation très-respectable." Comme le remarque la même Revue, M. Droz ne voit de véritable christianisme que dans le catholicisme, (et il a raison,) et aime bien mieux s'en rapporter, se soumettre à l'autorité de l'Eglise que de se fier au libre examen. Sur ces deux points, la "Revue critique" est fort scandalisée, tandis qu'il n'y a rien que de tout naturel. M. Droz d'ailleurs est soutenu de l'Archevêque de Paris et nous sommes persuadés que son livre enseignera et instruira, ou au moins "inspirera à quelques lecteurs le désir de converser avec des hommes capables de les éclairer." Nous recommandons donc ces Pensées à l'attention de ceux qui nous lisent; sous le rapport du style comme sous le rapport des principes, on ne pourra s'empêcher de se dire satisfait.

ON NE VOTE PAS IMPUNÉMENT CONTRE LE MINISTÈRE.

Il était bruit hier, et il paraît certain que M. Guillet, membre du parlement pour le comté de Champlain a reçu une lettre officielle d'un membre du Cabinet. L'honorable ministre responsable informe M. Guillet que le gouverneur-général, trouvant qu'il y a de l'inconvénient à ce qu'un homme qui a un emploi public sous le gouvernement vote contre le ministère, Son Excellence charge l'honorable M. Guillet de poser à M. Guillet l'alternative suivante: résignez votre emploi sous la couronne, ou bien résignez votre place de représentant. Voilà qui est bien! Il paraît que M. Guillet n'a pas encore fait assez. On l'a menacé au commencement de la session d'une amende de £500 par jour, il a soumis sa position au parlement, et le parlement l'a maintenu dans la possession de son siège. Durant ce temps M. Guillet était absent et ne votait pas. Il n'est revenu qu'après la décision, et voilà qu'on lui dit tout bonnement: "Sortez du parlement ou bien résignez votre emploi." Bon gré malgré, on veut faire une élection à Champlain, mais M. Guillet saura, on en est sûr, faire son devoir.

"FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA!"

UN MOT A QUI DE DROIT.

Il existe de par le monde une certaine maxime qui, dit-on, nous vient des Turcs, c'est celle-ci: "Fais du bien, Dieu le saura." Certaines gens à qui nous nous adressons, veulent quelque chose de plus; elles veulent que tout le monde connaisse leurs bienfaits. Pour lors qu'elles se rappellent bien qu'il est dit quelque part que "le don d'un homme intéressé est une demande" et puis qu'elles ne manquent pas de toujours garder en mémoire ce proverbe populaire: "Bienfait reproché est déjà tout payé."

La Gazette Officielle de samedi contient plusieurs nominations de milice qui sont suivies de ce qui suit: "Par ordre, E. P. Taché, lieutenant, D. A. G. milice, et Dd. MacDonell, lieutenant, D. A. G. milice." Par là, il est clair que la place d'adjudant-général en chef est vacante, mais l'est-il autant qu'elle ne doit pas être remplie? Nous le souhaiterions; ce serait une épargne pour la caisse provinciale.

NOMINATIONS DANS LA Gazette Officielle du 7 AOUT.

William Edward Holmes, écr., pour être avocat etc. Bas-Canada.
William Sache, écr., do do
Lous Adolphe H. Latour, gentilhomme, pour être notaire B.-C.
Charles Huguet Latour, écr., pour être médecin, etc. B.-C.

Nous voyons par le *Canadien* de vendredi que le *Zealous* est arrivé à la Grosse-Isle. On pense que le capitaine Morin avec son fils et un M. Pinsonneau, tous trois exilés Canadiens, sont à bord de ce vaisseau.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Pinsonnault, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, parti pour l'Europe l'automne dernier avec Mgr. de Montréal, est de retour depuis samedi de son long voyage. M. Pinsonnault a rapporté avec lui la nouvelle de la mort de trois membres de la maison de St. Sulpice à Paris. C'est une institution qui, comme on le voit, est cruellement visitée depuis deux mois.

Il paraît d'après le bruit courant que S. E. le gouverneur-général descendrait prochainement à Québec. On ne dit pas le but de ce voyage.

La *Revue Encyclopédique* de Paris contient la critique de l'ouvrage de F. X. Garneau, écr. historien du Canada. Cette appréciation est l'œuvre de M. Isidore Lebrun et se publie actuellement dans les journaux de Québec. Nous en reproduisons au moins les endroits les plus saillants.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.

Dans la dernière visite de Mgr. de Martyropolis dans la Rivière Chambly, Sa Grandeur a eu la consolation de porter la dernière main à l'œuvre commencée par les RR. PP. Oblats. La Tempérance était en effet établie depuis bien des mois dans la paroisse de St. Hyacinthe, mais elle n'avait pas reçu dans sa Société plus d'un tiers de la population. Enfin cette fois la voix puissante des RR. PP. Oblats, soutenue de celle de Mgr. le Coadjuteur, est venue porter la conviction là où elle n'existait qu'à demi, et les effets ont été tels que maintenant 2,500 paroissiens se sont inscrits sur la liste des associés à cette bonne œuvre. Ce n'est pas tout encore: il paraît que le corps des marchands de St. Hyacinthe doit s'assembler pour prendre des mesures efficaces; il serait question de cesser d'importer dans cette paroisse des boissons enivrantes qui, par des calculs exacts, ravissent à cet endroit £8,000 chaque année! C'est là un grand pas de fait; il faut espérer que l'on poursuivra jusqu'au bout la même route et que d'autres paroisses imiteront un si bel exemple. Il serait consolant pour la Religion de voir tous ses enfants s'unir en une même Société de Tempérance et quitter pour jamais l'usage de toutes boissons fortes; il serait avantageux au Pays qu'il en fût ainsi; car ce serait des sommes énormes que l'industrie saurait bien employer. En un mot, en se mettant de la Tempérance, non seulement on se montre son propre ami, non seulement on se montre l'ami de la Religion, mais on se montre encore l'ami, le véritable ami de son pays!

TERME CRIMINEL.

C'est lundi dernier, le 2 du courant, qu'a commencé le terme criminel du mois d'août. Les procès les plus intéressants ont été les suivants: Sally Ann Armstrong, était accusée d'avoir tué son enfant, mais le jury l'a acquittée. Julien Paradis, pour vol de moutons, a été trouvé coupable. Jeudi et vendredi, la cour a été occupée du procès de James O'Donnell et de Bernard Raffier, accusés d'être les meurtriers de Leonard tué aux courses de chevaux au mois d'août de l'an dernier. Un bon nombre de témoins furent entendus de part et d'autre, et bientôt commença la défense des accusés. M. Drummond, qui en était chargé, fit un éloquent discours et démontra qu'il était impossible de trouver les accusés coupables du crime qui leur était imputé. Finalement, le jury a rapporté un verdict de "non coupables."

LA MALADIE RÉGNANTE.

Les nouvelles que nous recevons de Québec ne sont pas satisfaisantes, il s'en faut de beaucoup. Les mortalités augmentaient aussi bien que le nombre de malades, et les hôpitaux sont pleins, de sorte que le public de Québec a devant lui la perspective de voir mourir dans les rues les pauvres émigrés qui vont arriver à Québec. Les jours aux dans cette dernière ville recommandent fortement une assemblée publique à ce sujet.

Ici, à Montréal les choses ne vont guère mieux; les dernières nouvelles des abris portent que le 5 il était mort 23 personnes, le 6 il en était décédé 16 et depuis ce temps le nombre a varié de 18 à 25. Dans la ville, il y a un bon nombre de cas de fièvres, mais comme on l'a déjà observé bien des fois, ces cas de fièvres sont causés le plus souvent par des imprudences. C'est le contact avec les fiévreux qui cause généralement la maladie. Néanmoins depuis le 30 de juillet, comme nous le dit le *Transcript*, il a été renvoyé de l'Hôpital 600 convalescents.

Au Séminaire, les prêtres continuent à se mieux porter, à l'exception